

Relations Internationales - Coopération décentralisée avec le Département de Douroula au Burkina Faso - Nouvelles orientations

M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur : Le monde change, les façons de travailler en coopération aussi. Au Sud comme au Nord, libéralisation économique et décentralisation administrative renouvellent le paysage institutionnel. Les stratégies d'intervention, qui ont pendant longtemps favorisé les approches techniques avec la réalisation d'infrastructures, s'orientent maintenant vers des démarches de renforcement institutionnel et d'appui aux initiatives locales. Les collectivités territoriales, impliquées en nombre grandissant dans des partenariats avec le Sud, ne peuvent donc faire l'économie d'un débat sur leur manière de penser et de gérer les dossiers de coopération décentralisée. La Ville de Besançon s'inscrit pleinement dans ce processus.

1. Historique de la coopération avec Douroula

Depuis la signature officielle du jumelage en 1985, la coopération menée à Douroula en partenariat avec les associations bisontines avait pour but de répondre aux besoins les plus urgents :

- amélioration de l'état de santé des habitants,
- recul de la pénurie alimentaire,
- renforcement de l'action gouvernementale en matière d'éducation et d'alphabétisation.

Cette politique s'est traduite concrètement par la création de forages, de centres de soins ou l'apport de matériel agricole, et par la construction d'écoles et de logements de maîtres, la dernière convention ciblant à 80 % la formation notamment en matière de gestion n'ayant pas été respectée par l'opérateur malgré nos demandes réitérées. Lors de missions effectuées régulièrement sur le terrain, nous avons pu vérifier, au fil du temps et des évolutions de la société au Nord comme au Sud, que ces choix, cofinancés par l'État français et la Ville de Besançon et mis en oeuvre par l'AFVP (Association Française des Volontaires du Progrès), n'apportaient plus une réponse suffisamment appropriée aux besoins des populations locales.

Comme la plupart des collectivités impliquées dans la coopération et confrontées aux mêmes constats, la Ville de Besançon est entrée dans une phase de questionnement sur la pertinence et l'efficacité de l'aide apportée à Douroula. Elle a donc été conduite, en 2003, à réaliser une évaluation externe, conduite par le Cabinet CIEDEL. Les conclusions de cette évaluation ont fait apparaître, à côté d'indéniables réussites, les fragilités et les limites d'une forme de coopération basée essentiellement sur la réalisation d'infrastructures. Elles ont donc amené la Ville de Besançon à s'interroger sur la nécessité d'une pause et sur les nouvelles orientations que pourrait prendre sa coopération avec Douroula.

2. Qu'est ce que coopérer aujourd'hui ?

La réflexion de la Ville de Besançon s'inscrit dans un questionnement de l'ensemble des collectivités sur la pertinence et l'efficacité des actions de coopération décentralisée.

La légitimité de ces actions est de contribuer, aux côtés des acteurs locaux engagés dans de telles démarches, à rompre une logique d'exclusion et à assurer un accès équitable aux services et aux opportunités économiques. Toutefois, le système d'aide impose trop souvent des problématiques et des solutions toutes faites et laissent sans réponse des questions de fond :

- Comment mettre en oeuvre des services durables pour les populations ?
- Comment pérenniser les dispositifs d'appui ?
- Comment appuyer sans les étouffer les organisations et les opérateurs locaux ?

Quelles méthodes et quel savoir-faire mettre en place pour que l'idéal d'un développement, mettant les populations au coeur des interventions, soit une réalité et non un discours incantatoire ?

3. Quelles orientations pour les années à venir ?

Partant de ce questionnement et des conclusions du rapport de l'évaluation, la mission de janvier 2005 constituait une opportunité de démarrer sur de nouvelles bases et de définir les actions prioritaires à mener à Douroula en fonction des besoins exprimés par les populations locales et des moyens, notamment financiers, dont disposent les collectivités territoriales au Nord.

Précisons également que cette mission s'est déroulée dans un contexte nouveau :

- Le Burkina Faso affirme sa volonté de démocratisation en mettant en place des Plans Locaux de Développement et en précisant sa démarche en matière de décentralisation. Ce dernier point est tout particulièrement important puisqu'à l'issue des élections prévues début 2006, l'instauration de la commune de Douroula permettra d'avoir un interlocuteur institutionnel clairement désigné, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

- La ville de Neuchâtel, depuis longtemps bailleur de fonds sur les programmes de coopération, et notamment sur les actions d'alphabétisation, souhaite devenir un véritable partenaire de la Ville de Besançon.

La prise en compte de l'ensemble de ces paramètres, enrichi d'une large concertation sur le terrain avec les «pères historiques» burkinabè du jumelage avec Besançon (Comité local de jumelage de Douroula, Association de développement du département de Douroula) les populations locales lors d'assemblées villageoises et le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France à Ouagadougou, ont permis d'identifier les priorités suivantes :

1) Appui à la création de richesses : expertise et approche écologique des questions qui se posent aux agriculteurs burkinabè, très sensibilisés au problème de la dégradation de leur environnement due à l'usage de pesticides et d'intrants et à la destruction des haies vives entraînant la divagation des troupeaux ; intervention en matière de formation pour améliorer les techniques de maraîchage, la transformation et la commercialisation de la noix de karité.

2) Appui au processus de décentralisation : information des populations, formation des élus et aide à la mise en place des services essentiels de la future mairie de Douroula. Ce projet avait reçu un accueil très positif du Ministère des Affaires Etrangères auquel nous l'avions soumis avant notre départ pour la mission de janvier 2005. La rencontre que nous avons eue avec le conseiller de l'Ambassade de France à Ouagadougou, responsable du Service d'Action de Coopération et d'Action culturelle nous a confirmé qu'il s'agissait bien là d'une priorité pour le Burkina, susceptible de recevoir un appui technique et financier du Ministère des Affaires Étrangères. En effet, longtemps négligées du fait de la polarisation sur des actions concrètes, les dimensions institutionnelles du développement apparaissent aujourd'hui comme un enjeu majeur.

3) Soutien à l'éducation, avec des programmes d'alphabétisation en direction tout particulièrement de ceux qui n'y ont que rarement accès : la minorité peul et les femmes. Ce programme étant la suite d'actions menées régulièrement depuis les débuts de la coopération, ne sera pas développé dans la suite de ce rapport.

4. Quelles exigences ?

Elles sont d'une double nature :

- identifier clairement les opérateurs burkinabè qui seront les relais efficaces des actions décidées en commun. Ces opérateurs doivent en effet posséder le savoir-faire technique et la connaissance du terrain nécessaires pour être crédibles auprès des populations. Ils doivent en même temps disposer de l'autonomie suffisante pour éviter toute confusion entre opérationnel et institutionnel

• passer avec ces opérateurs les conventions autorisant la Ville de Besançon à travailler en partenariat sur un programme pluriannuel indispensable pour asseoir la légitimité et l'efficacité de ses actions de coopération.

5. Quels partenaires ?

✓ **Au Nord :**

➤ **Les partenaires institutionnels :**

• **le Ministère des Affaires Étrangères** : deux conventions ont été passées avec le MAE pour la période 1996-1998 et la période 2000-2002. Elles ont permis jusqu'à cette date un co-financement des actions jusqu'à la fin 2003. Par ailleurs, le MAE a été co-partenaire de la Ville de Besançon dans l'évaluation faite en 2003 par le Cabinet CIEDEL. Les nouvelles orientations de la politique de coopération devraient permettre de poursuivre la collaboration sur le dossier du Burkina.

• **l'Union Européenne et le PNUD** : ces deux pistes, qui ont été jusqu'à ce jour insuffisamment explorées, doivent être utilisées pour identifier des sources possibles de financement ou mettre en place des partenariats permettant de renforcer les actions de coopération.

• **la Ville de Neuchâtel** : la mission de janvier 2005 s'est effectuée en compagnie de représentants de la Ville de Neuchâtel, par ailleurs jumelée avec Besançon. Jusqu'à ce jour uniquement bailleur de fonds, notamment sur les programmes d'alphabétisation, Neuchâtel et Besançon souhaitent maintenant participer ensemble à la définition du programme de coopération avec le Burkina Faso et au choix des opérateurs qui le feront vivre sur le terrain. Son implication dans le dossier et les excellentes relations entretenues entre nos deux villes nous conduisent à proposer qu'une convention définisse précisément les rôles respectifs de l'une et l'autre ville. De plus, elle nous permettrait de mener à bien des actions plus importantes, de l'élargir à d'autres partenaires de terrain et d'avoir accès à d'autres sources de financement.

• **Les autres bailleurs** : Citons pour exemple, lors de la mission de janvier 2005, la rencontre avec la Présidente suisse du FONAEF (fonds national d'appui à l'éducation non formelle), organisme qui met en place des programmes d'alphabétisation avec des procédures de contrôle de la qualité sur le sérieux des intervenants et de l'enseignement. Mais il importe également d'identifier les autres bailleurs potentiels qui pourraient permettre de soutenir les actions entreprises.

➤ **Les partenaires associatifs** : certains sont des partenaires ponctuels à l'occasion de la mise en place de telle ou telle action. Trois d'entre eux font partie des «pères fondateurs» bisontins des relations avec Douroula et sont des partenaires réguliers de la Ville de Besançon. Il s'agit de :

• **Besançon Douroula** : dont le domaine d'action privilégié est celui de l'enseignement de base et de tout ce qui contribue à améliorer la scolarisation des enfants (fourniture de cartables, construction de cantine scolaire...).

• **Afriq'Énergies** : qui travaille en partenariat avec le Lycée Pierre-Adrien Pâris, et intervient essentiellement à Douroula avec des chantiers de jeunes de ce lycée professionnel du bâtiment pour la construction d'infrastructures (marché, four à pain, musée...), la promotion du tourisme solidaire et l'éducation à l'environnement (collecte des déchets, utilisation de compost...).

• **Comité de jumelage d'Arbois** : ce partenaire non bisontin a ses actions propres, indépendantes de la Ville de Besançon et des associations de la Ville. Il est toutefois associé régulièrement aux réunions de travail et est un relais efficace d'informations. A plusieurs reprises, de jeunes Bisontins ont participé aux chantiers organisés tous les deux ans à Douroula par ce comité depuis 1995.

Au Sud :

➤ **Les partenaires institutionnels** : il s'agit des services déconcentrés de l'État burkinabé et du Préfet de département avec lequel il existe des échanges réguliers et des rencontres à chaque mission.

Toutefois, l'interlocuteur privilégié de la Ville de Besançon sera, dès 2006 à l'issue des élections de 2006, le Maire et le Conseil Municipal de la commune de Douroula.

➤ **Les partenaires associatifs :**

• Comme à Besançon, il existe des partenaires historiques de la coopération. Il s'agit plus particulièrement de deux associations : le CLJD (Comité Local de Jumelage de Douroula) et l'ADDD (Association pour le Développement du Département de Douroula) qui, comme leurs homologues bisontines avec lesquelles elles ont d'ailleurs des liens privilégiés, doivent être intégrées dans les actions de coopération, même si elles ne peuvent plus jouer le rôle de partenaires institutionnels comme ce fut le cas les années précédant l'évaluation.

• Il importe également de prendre en compte l'émergence de nouveaux interlocuteurs : les groupements féminins et les associations de jeunes. En cours de structuration, ils peuvent être à terme des partenaires importants dans les actions de coopération par leur dynamisme et leur volonté de s'investir dans des projets novateurs.

6. Quels opérateurs ?

Le paysage de la coopération s'est métamorphosé depuis quelques années et les actions de coopération font de moins en moins intervenir d'opérateurs du Nord. Pour de multiples raisons, les opérateurs du Sud sont souvent les mieux à même d'intervenir efficacement. Munis de moyens financiers et d'un véritable savoir-faire, ils sont en outre dans une vraie relation de proximité avec la population. Ils sont donc de plus en plus, et on ne peut que s'en réjouir, des partenaires incontestables en matière d'identification de projets, d'efficacité et de viabilité des actions de développement.

Sans exclure à moyen terme un partenariat avec d'autres opérateurs locaux de développement de l'Afrique de l'Ouest, les villes de Besançon et de Neuchâtel ont fait le choix de s'appuyer plus particulièrement sur deux d'entre eux :

• **Le CEAS (Centre Écologique Albert Schweitzer) pour l'appui à la création de richesses :** engagé depuis 1980 dans la coopération technique en Afrique, cette ONG neuchâteloise intervient au Burkina Faso, au Sénégal et à Madagascar. La vision et l'éthique du CEAS, sa stratégie programmatique et institutionnelle sont validées par la Direction du Développement et de la Coopération, organe de la coopération technique en Suisse.

Au Burkina Faso, son action porte essentiellement sur la promotion de technologies appropriées permettant la création d'entreprises (ateliers d'artisans), la valorisation des ressources naturelles locales (au Burkina Faso : mangues, noix de karité), la formation pour les gérer durablement.

Soulignons par ailleurs que cette ONG, dans un souci d'aide au développement autonome, délègue à des acteurs locaux la responsabilité de l'organisation et de la gestion des actions. La mission de janvier 2005 nous a permis, à cet égard, d'apprécier la connaissance du terrain, la compétence technique et la maîtrise des enjeux de la coopération des deux techniciens burkinabè (l'un assistant technique aux questions paysannes, l'autre responsable de l'expérimentation-formation en agroécologie*) qui nous ont accompagnés durant notre séjour.

* La production agricole n'est pas seulement une activité économique destinée à produire une culture ou à obtenir un profit. C'est un système beaucoup plus vaste, avec des interactions environnementales, économiques et sociales. L'étude de ces interactions fonde l'agroécologie.

En plein accord avec nos partenaires neuchâtelois, nous pensons que le CEAS pourrait être le partenaire qui nous permettrait de développer le volet appui à la création de richesses.

• **La Maison de la Coopération Décentralisée pour l'appui à la décentralisation :** association de droit burkinabè dont le siège est à Ouagadougou, la MCD est une structure placée en interface entre les collectivités du Nord et celles du Sud. Elle a vu le jour grâce à l'appui du Ministère des Affaires Etrangères et de quatre collectivités territoriales (Conseil Régional du Limousin, Conseil Général du

Doubs, Conseil Général du Territoire de Belfort, Ville de Brest). Sa vocation est de fédérer les actions des collectivités du Nord qui souhaitent appuyer le processus de décentralisation et de faciliter la mise en oeuvre, au Burkina Faso, de toutes les actions de formation et d'information en direction de la population et des élus.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider :

- les nouvelles orientations de la coopération avec Douroula,
- l'intégration de la Ville de Neuchâtel comme partenaire à part entière des actions de coopération décentralisée avec Douroula,
- le choix du CEAS et de la MCD comme premiers opérateurs de terrain.

Les conventions précisant les engagements de chaque partie et établissant, avec chaque partenaire, le programme et le calendrier des actions, seront présentées après approbation de ces orientations. Seule est examinée dès à présent par le Conseil Municipal, dans un autre rapport, la convention à passer avec la Ville de Neuchâtel et le Centre Écologique Albert SCHWEITZER pour une action de formation à mettre rapidement en place au profit des villageois du département de Douroula.

«M. Sébastien MAIRE : Je voudrais juste, peut-être en introduction de ce rapport sur la coopération décentralisée, vous annoncer une triste nouvelle que nous avons appris seulement il y a quelques heures, un attentat a eu lieu dans la ville de Hadera, ville israélienne avec laquelle nous retravaillons depuis le mois de décembre dernier, un attentat sur le marché qui a fait au moins quatre morts et plusieurs dizaines de blessés, une réaction suite à une intervention israélienne en Cisjordanie. Bref, la spirale de la violence n'est pas une surprise mais elle continue. Je pense que cela doit nous renforcer dans la volonté que nous avons exprimée depuis un an d'agir sur tout ce qui pourra favoriser des actions de paix et de rapprochement entre les populations d'Israël et de Palestine. Voilà, je ne voulais pas jeter un froid mais je pense qu'on est bien sûr ici pour traiter des affaires locales, mais agir localement n'empêche pas de penser globalement. C'est une des missions de la coopération décentralisée ; c'est pourquoi malgré l'ordre du jour chargé, je vous remercie par avance de bien vouloir nous accorder à Rosine CHAVIN-SIMONOT et à moi quelques minutes pour que nous puissions vous présenter les nouvelles orientations de la coopération avec le département de Douroula au Burkina Faso. On n'en parlera qu'une fois pendant le mandat mais c'est important parce qu'il s'agit d'une réorientation forte de la façon dont nous coopérons avec le Burkina. Je commencerai l'intervention et Rosine la conclura.

Je serai rapide. Un petit rappel sur la situation du Burkina Faso : 13 millions d'habitants, un pays parmi les 15 plus pauvres du monde et puis un chiffre qui peut nous aider aussi à relativiser, c'est que le budget annuel total du Burkina Faso représente à peine plus de deux exercices budgétaires Ville de Besançon et Agglomération réunies, ce chiffre avait interpellé le Maire quand il s'était rendu sur place en mission, ça peut nous permettre de relativiser différentes choses. Le Département de Douroula : c'est 14 000 habitants, 12 villages ; il s'agit d'une zone sahéenne enclavée semi-désertique. J'irai rapidement sur l'historique même s'il s'est fait beaucoup de choses depuis 20 ans comme dans toutes les coopérations des collectivités françaises avec l'Afrique de l'Ouest. La priorité dans les années 80 était une priorité humanitaire : accès à l'eau, accès à la santé et réduction de la pénurie alimentaire. Différentes choses ont été faites, en particulier des forages pour permettre l'accès à l'eau de toute la population. Avant l'intervention de Besançon, certaines femmes, puisque ce sont les femmes qui s'occupent de la plupart des tâches dans cette région du Burkina Faso, devaient marcher jusqu'à 8 km par jour pour ramener de l'eau dans leur foyer. Après cette intervention, il n'y a plus du tout de problème d'eau à Douroula. On a créé des centres de soins également et apporté du matériel agricole. Voilà à quoi ressemble un forage parce qu'on en parle beaucoup, donc on s'est dit que ça pouvait être intéressant que vous voyez à quoi ressemble le village et un forage permettant d'aller puiser dans les nappes phréatiques plus profond que là où se situent les pollutions. Tout cela se fait en partenariat financier important avec la Ville de Neuchâtel d'une part et l'État français d'autre part, donc on agit bien en parfaite cohérence avec l'action de l'État français. Ce dernier apportait quasiment 50 % des financements de toutes les opérations et nous avons un opérateur sur le terrain pour suivre au quotidien cette coopération, l'Association Française des Volontaires du Progrès. C'est une vieille association dont le principe est : un expatrié français va sur place et recrute des personnes du pays pour mener à bien les programmes.

Quand en 2001, Rosine CHAVIN-SIMONOT et moi-même avons pris ces dossiers en main, quand le Maire s'est rendu sur place en 2002, on s'est dit que c'était utile après 20 ans de coopération de «poser un peu les valises» et d'essayer d'avoir un regard extérieur sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience de ces différentes opérations de coopération. Nous avons donc commandité un opérateur spécialisé qui a réalisé une évaluation externe des 20 ans de coopération. Il s'agissait d'un Cabinet franco-burkinabè bien sûr pour avoir les deux approches. Cette évaluation nous a été très utile et nous a permis de relever de véritables réussites dont j'ai parlé tout à l'heure et également des fragilités, des limites existant dans toutes les coopérations des collectivités avec l'Afrique de l'Ouest, ce n'est pas typique à Besançon.

Là il s'agit de la construction d'un logement de maître puisque nous sommes intervenus beaucoup sur l'éducation dans les 20 dernières années. Il faut savoir que Douroula est peu attractive ; je dis cela pour les collègues qui pourraient penser que quand les élus ou les services partent en mission là-bas, ils sont sous des cocotiers au bord de la mer. Il ne s'agit pas du tout de cela, on est en semi-désert et dans des conditions très précaires, il y a très peu d'habitations en dur comme celle-ci, la plupart des habitations sont en banco, mélange de terre et de bouse de vache séchée qu'il faut refaire après chaque saison des pluies. Pour un instituteur fraîchement nommé c'est plutôt un calvaire de venir à Douroula qu'une promotion et pour que l'État burkinabè nomme des enseignants à Douroula, il faut faciliter la construction des logements des enseignants. Cette évaluation nous a permis de nous poser les bonnes questions. Comment arriver à avoir une action durable ? Le but d'une action comme cela c'est quand même bien de partir un jour, donc essayons de mettre en place des processus durables qui, à terme, pourront se passer de nous avec des dispositifs d'appui et des opérateurs locaux pertinents.

Avant de vous exposer les nouvelles orientations, je tiens à rappeler qu'on a fait quelque chose d'historique dans cette coopération depuis 20 ans : nous avons suspendu la coopération pendant un an et demi. Nous avons coupé tous les financements pour donner l'occasion à nos partenaires burkinabè de réfléchir sur les résultats de cette évaluation, de s'interroger et de s'autocritiquer de la façon dont eux menaient aussi ces programmes de coopération de leur côté. C'est la première fois que ça se produisait, pendant à peu près 18 mois les financements ont été suspendus. Je pense que cela a eu un effet vraiment «électrochoc» parce que nos partenaires ont maintenant un comportement totalement différent et ils se sont vraiment engagés dans une démarche de développement durable. Je précise que les orientations ont été prises en parfaite concertation avec les populations et pas uniquement avec les notables ou les représentants officiels. On a vraiment eu avec des techniciens spécialisés, des séances participatives de discussions avec les populations et ces orientations se passent dans un nouveau contexte assez fondamental pour la coopération. Enfin, Douroula va être dotée d'une commune et d'un Maire et d'un Conseil Municipal, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Aujourd'hui, nous traitons avec des autorités coutumières, des associations, des notables autoproclamés parfois. En février 2006 auront lieu les premières élections municipales, c'est un véritable bouleversement institutionnel au Burkina Faso et nous devons intégrer cela dans nos orientations.

Nous travaillons avec Neuchâtel depuis plusieurs années mais Neuchâtel, en fait, était principalement un bailleur qui apportait des fonds tous les ans et demandait -je caricature un peu- «de pouvoir mettre une pancarte sur une réalisation» mais ne participait pas à la réflexion sur l'orientation même de la coopération. Donc, un travail de plusieurs années avec eux nous a permis de les intégrer maintenant à part entière dans la définition même des projets et ils ne seront plus bailleurs, ils seront cosignataires d'une nouvelle convention de partenariat.

Quelles priorités ? Arrêtons de construire des infrastructures car on en a construit beaucoup qui n'ont pas toujours été utilisées et pas toujours été entretenues mais là aussi ce n'est pas typique à Besançon. Essayons d'investir sur tout ce qui permettra aux habitants eux-mêmes de produire leurs propres richesses, c'est vraiment la base. C'est un département principalement agricole donc nous allons investir sur des formations pour les agriculteurs et la commercialisation de leurs produits. Nous allons investir sur l'appui au processus de décentralisation pour faire sortir une Mairie de terre, enfin du désert même si ce n'est pas évident et formé le Conseil Municipal, les élus, mettre en place un Secrétaire Général de Mairie, etc. On a là des champs sur lesquels la Ville de Besançon va pouvoir peut-être intervenir avec davantage de pertinence que ce qu'elle a fait auparavant puisqu'elle intervenait sur des choses qui n'étaient pas tout à fait de ses compétences, qu'il s'agisse d'élevage ou d'agriculture. Parallèlement, on apportera toujours le soutien à l'éducation, à l'alphabétisation puisque c'est la clé du développement.

Vous avez là des partenariats, je ne vais pas les lister mais il est important qu'on ait des partenaires financiers. Pour chaque euro que mettra la Ville de Besançon, on a la possibilité de récupérer un euro provenant du bailleur, qu'il s'agisse du Ministère des Affaires Étrangères, voire de la Banque Mondiale, donc il sera important qu'on ait un travail d'ingénierie financière pour capter les crédits là où ils sont pour limiter l'intervention de la Ville de Besançon et en même temps démultiplier notre action là-bas. Nous travaillons bien sûr en parfaite concertation avec les partenaires associatifs de Besançon qui sont les initiateurs un peu de ce jumelage il y a plus de 20 ans, l'Association Besançon Douroula, l'Association Afriq'Énergie qui est l'association du Lycée des Gravieres Blancs, elle est en ce moment même à Douroula avec 35 jeunes qui travaillent sur un chantier, et le Comité de Jumelage du canton d'Arbois.

Arrêtons d'envoyer des expatriés blancs qui vont aller apprendre aux Burkinabè ce qu'il est bon de faire ou de ne pas faire. Nous avons choisi de nous appuyer désormais sur des opérateurs qui sont 100 % burkinabè, c'est là aussi une petite révolution. Il y a des compétences au Burkina Faso, il y a des ingénieurs, il y a des ressources sur place et c'est beaucoup plus pertinent et crédible pour nos partenaires d'avoir des formateurs burkinabè plutôt que des formateurs français sur leurs différentes préoccupations. Ces deux premiers opérateurs que nous vous proposons, le Centre Écologique Albert SCHWEITZER, ça ne sonne pas trop burkinabè mais c'est quand même burkinabè, en fait la tête de réseau est en Suisse mais ils ont une antenne au Burkina, une antenne au Sénégal et une antenne à Madagascar. 40 personnes, techniciens et ingénieurs interviennent sur des formations d'agriculteur, formation et commercialisation et c'est bien là que c'est important, la filière commerciale pour que les agriculteurs de ce département enclavé puissent vendre leurs produits, le second c'est la Maison de la Coopération Décentralisée qui va travailler sur la mise en place des mairies. C'est là aussi un opérateur burkinabè sur lequel nous souhaitons pouvoir nous appuyer.

Le but de ce rapport était de valider des grandes orientations, suivront des rapports plus précis action par action avec des financements et les deux premiers opérateurs qui sont le CEAS et la Maison de la Coopération Décentralisée. Je crois que Rosine va prendre la suite. Je voudrais juste remercier bien sûr Rosine puisqu'on a travaillé ensemble sur cette réorientation qui est l'aboutissement de 4 ans de travail et bien sûr le service des Relations Internationales et de l'Enseignement Supérieur et Geneviève RANDOT-SOCIÉ car c'est un service qui travaille beaucoup avec peu de moyens humains et qui a réussi à suivre ces dossiers qui sont quand même d'une complexité certaine. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je te remercie Sébastien pour ton action et celle de Rosine. Effectivement, pour être allé une fois là-bas, je sais que ce sont des conditions de vie excessivement difficiles et je crois que la position qui a été prise par la délégation de tout arrêter pendant une année, n'était certainement pas la solution de facilité mais au contraire une solution courageuse en disant on ne peut pas toujours effectivement vous assister, il faut que vous vous preniez en main, nous sommes là à vos côtés pour vous aider mais prenez-vous aussi peut-être un peu plus par la main. Je crois que maintenant les résultats sont là et la nouvelle orientation va vraiment dans la bonne direction.

Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT : En conclusion, je voudrais souligner après la présentation très complète de Sébastien MAIRE trois points forts de cette action que je retiens, c'est d'abord la volonté de briser le cercle de l'indifférence au profit d'une action solidarité internationale. C'est la tradition de la Ville de Besançon et des Bisontins très engagés dans ce domaine au moment où l'indifférence des acteurs et des décideurs internationaux malgré les discours est toujours à l'ordre du jour comme en témoignent les situations tragiques actuelles de trois pays : le Niger, le Pakistan, le Guatemala.

Deuxième point, l'affirmation de la volonté de continuer à se tourner vers l'Afrique et les Africains, nos plus proches voisins, au moment où tous les fonds et tous les regards se tournent vers l'Europe de l'Est et au-delà vers l'Asie.

Troisièmement, la volonté d'ajouter les actions des acteurs présentés dans ce rapport au Nord comme au Sud pour répondre à la détermination des groupements féminins et des groupements de jeunes dans leur action de diversification de sources de richesse, pour répondre aux besoins de la future commune de Douroula, pour enfin donner plus de cohérence à notre action avec l'État qui s'investit de manière volontariste malgré les faibles moyens dont on a parlé il y a quelques instants. Volonté d'ajouter aussi les actions au Nord entre la Ville de Neuchâtel et la Ville de Besançon, cette addition va nous permettre d'accéder plus facilement aux fonds européens et donc d'avoir des moyens supérieurs

pour pouvoir intervenir rapidement. Ces nombreuses actions vont nous permettre d'accélérer notre dynamique et de ne pas aller vers le décrochage dans le développement de ce département dans un contexte où les inégalités se creusent sur le plan mondial et de franchir les étapes plus rapidement vers un développement durable de ce département. Le contexte de démocratisation accélérée de l'État rendra possible ce développement durable.

Pour terminer, je voudrais inviter avec Sébastien MAIRE, tous les Conseillers Municipaux ici présents, les services de la Ville et les Bisontins à participer le jeudi 17 novembre dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale à la présentation de ces orientations de la coopération à Douroula. Ce sera l'occasion d'un échange entre les habitants, entre les Bisontins et les élus sur ce sujet mais aussi l'occasion de parler en toute transparence de notre action et enfin de pouvoir rencontrer les acteurs de la Ville de Neuchâtel et notre nouvel acteur sur le terrain, le Centre Écologique Albert SCHWEITZER. Je vous invite donc nombreux à venir à cette soirée qui présentera un film : «le sahel vert» et une exposition organisée et construite par le Centre Écologique Albert SCHWEITZER.

Je voudrais remercier également Sébastien MAIRE. Nous avons travaillé ensemble de manière intergénérationnelle (rires), ce qui fera plaisir très certainement à Lucille LAMY et à d'autres j'espère et cela a été un temps fort dans mon travail d'élue et je tenais à le souligner (applaudissements).

M. LE MAIRE : Merci Rosine, et vous avez fait cela l'un et l'autre avec beaucoup de passion».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.